BOURSE DE MATÉRIEL D'OCCASION SPORT ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENT
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1
Les Associations des parents d'élèves de Brison-Saint Innocent et Zik'nnocent organisent une bourse au matériel de sport et de musique d'occasion **ouverte à tous**.
Une commission de 10% sera prise par les organisateurs pour financer les associations.

Article 2
Le dépôt, la vente de matériel/équipements de sport/musique et la restitution des invendus se dérouleront aux dates suivantes, à Brison-Saint Innocent :

- Dépôt des articles à vendre

Date	Horaire	Lieu
Mardi 9 septembre	16h à 18h	Devant l'école
Mercredi 10 septembre	16h à 18h	Salle du Trianon
Vendredi 12 septembre	16h à 18h	Devant l'école
Samedi 13 septembre	16h à 18h	Salle du Trianon
Mercredi 17 septembre	16h à 18h	Salle du Trianon

- Vente
  Samedi 20 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h
  Salle du Trianon (à côté de la Mairie)

- Restitution des invendus et paiement des dépositaires
  Samedi 20 septembre de 18h à 19h - Salle du Trianon, (à côté de la Mairie)

Article 3
La bourse est ouverte à toute personne vendant du matériel personnel et d'occasion. Pour s'inscrire, il faut obligatoirement :

- Signer le règlement intérieur
- Présenter une carte d'identité lors du dépôt et de la restitution des invendus.
- Être majeur.

Pour des questions d'organisation, il est préférable de s'inscrire sur HelloAsso :
https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-de-l-ecole-publique-de-brison-saint-innocent/boutiques/bourse-sport-et-musique

Article 4
Lors du dépôt du matériel, un bordereau de dépôt sera établi avec le déposant précisant la nature des articles et leur tarif.
Les tarifs sont fixés par le déposant. Ces prix ne sont ni modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse. L'étiquetage sera réalisé par les organisateurs.
Lors de la restitution des invendus, le dépositaire devra présenter son bordereau de dépôt.

Article 5
Sont acceptés : Les vêtements, chaussures et accessoires conçus pour la pratique d'une activité physique et sportive pour des enfants.
Tous les instruments de musique. Pour le plus volumineux (ex piano, batterie…), présenter des photos. Les organisateurs mettront en relation les potentiels acheteurs avec les vendeurs.

Sont exclus de cette bourse : le matériel pour adultes, les sous-vêtements, les maillots de bain, tout équipement de protection individuelle (ex : casque, genouillères, …).

Les équipements doivent être complets, en bon état. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les articles ne correspondant pas aux conditions.

Article 6
Les articles seront pris en photo et les photos seront diffusées sur la page Facebook des associations pour permettre au public de prendre connaissance des articles à la vente.

Article 7
Les personnes ne désirant pas récupérer les invendus sont priées de le signaler lors du dépôt.
Ceux-ci, ainsi que les biens non récupérés seront donnés à des associations.
Aucun article ne pourra être restitué après la date indiquée à l'article 2.
Les recettes non récupérées seront reversées aux deux associations organisatrices.

Article 8
L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou vol des affaires confiées à la vente ou quant à l'état de ceux-ci.

Date : ……..

Signature : ……..